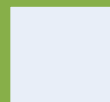




Bon de commande

BIEN-ÊTRE

N°



IDENTITE

Civilité : Madame Monsieur

NOM Prénom :

Email :

Téléphone :

Adresse :

.....

CP Ville

Je suis

- consultant ARKHELIA, je précise mon numéro ARKHELIA
 apporteur d'affaires inscrit dans le réseau je précise mon numéro ARKHELIA
 client d'un membre du réseau ARKHELIA

Votre numéro ARKHELIA :

Êtes-vous en situation de handicap ? oui non

Si oui, avez-vous besoins d'adaptations techniques, organisationnelles ou humaines afin de suivre cette formation dans les meilleures conditions ?

CHOIX DE FORMATION

- Cultive tes richesses
 Ennéagramme
 Initiation au Reiki 1
 Initiation au Reiki 2
 Méditation Pleine conscience

Demande de prise en charge + organisme de prise en charge

.....

NOM DE L'ORGANISME

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Commande reçue le

Commande enregistrée le

Commande réglée le

Reçue : CB Chèque Virement

Facture émise le

Commentaires

.....

Prérequis

Certaines formations nécessitent des pré-requis. Veuillez nous contacter.

Paielement

Uniquement par virement.

IBAN : FR76 1780 7000 1905 4219 6399 169

BIC : CCBPFRPPTLS

Préciser dans l'objet du virement : NOM + «Formation»

A propos

Renvoyez ce document accompagné de votre règlement TTC à l'adresse suivante :

Ecole ONDYS®
467 l'Occitane 31670 Labège

PARAPHE



Bon de commande

BIEN-ÊTRE

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulations formulées par écrit (notifiées au Prestataire par courrier ou courrier électronique) :

Les conditions d'annulation traitées au présent article s'appliquent à tout dédit concernant une formation commandée auprès du Prestataire, adressées par le Client avant toute exécution de la prestation et après l'expiration du délai de rétractation susvisé.

Les annulations de formations présentiels donnent lieu à remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues par le Prestataire 45 jours avant la date de la session retenue. Passé ce délai, 50% du prix de la formation, ou 100% en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date de la session, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements de participants ne sont pas admis, quelle que soit la date à laquelle ils seront demandés au Prestataire ; le bénéficiaire de la formation sera le Client.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité de reporter la formation à une date ultérieure ou de l'ajourner et ce, sans indemnité, outre le remboursement du prix de la formation auquel il sera procédé sur demande du Client.

Tout report d'une session de formation en présentiel, à la demande du Client, à une date ultérieure à celle choisie par le Client ou convenue initialement, sera facturé par le Prestataire à hauteur de 100 € HT, à titre de frais de réinscription et de coûts pédagogiques supplémentaires.

Ces frais seront applicables dans les cas de report d'une session à l'initiative du Prestataire, le cas échéant, pour défaut de respect, par le Client ou le bénéficiaire, de l'apprentissage à distance et/ou du temps d'apprentissage à distance, préalablement requis pour la participation à la session en présentiel.

Ces frais seront facturés et dus par le Client pour toute réinscription à une session ultérieure de formation en présentiel, notamment suite à une non-présentation à la session initialement convenue. En cas d'absence, ONDYS® facturera à l'apprenant une indemnité égale à cent pourcent (100%) du montant TTC des prestations de location de salle sur la totalité de la session de formation en présentiel.

Ces frais sont payables au plus tard dans les 5 jours suivant la date de fin du séminaire.

CLAUSE DE COMPORTEMENT

L'école ONDYS® exige de ses participants, non seulement un comportement exemplaire à l'égard de ses intervenants, de son personnel administratif et des autres participants, mais aussi qu'ils démontrent par leur assiduité, leur attachement à l'esprit de tolérance et de respect de la déontologie du métier présenté.

Une stricte confidentialité devra être observée à l'égard de l'ensemble du contenu de la formation dispensée pendant la présentation. Aucun des documents ONDYS®, tous protégés au titre des droits de la propriété intellectuelle, ne peut être communiqué à quiconque, sous quelque forme ou procédé que ce soit. Les enregistrements des propos des intervenants, hormis sous la forme d'une prise de note manuscrite, ne sont pas autorisés, sauf accord exprès de ces derniers dûment sollicités au préalable.

Le non-respect de cette clause générale de comportement peut conduire ONDYS®, après avertissement du coordinateur pédagogique, à désinscrire à tout moment un participant de la formation suivie, sans remboursement des droits acquittés et sans préjudices d'éventuelles poursuites civiles ou pénales.

CLAUSE DE COMPORTEMENT

L'acceptation des Conditions Générales de Vente par le client vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à ONDYS® le jour ou au plus tard avant la fin de la session de formation, pour autorisation de reproduction ONDYS® représentation de photographies et de vidéos en cas de reportage durant la formation. En conséquence de quoi, le client autorise ONDYS® à diffuser les images prises pendant son activité. Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour sans aucune limitation de durée (presse, plaquette, affichage, internet...) pour la promotion des activités d'ONDYS. Le client reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par le présent paragraphe.

PARAPHE